Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702038-20260630-DEC2026-18-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2026
Publication : 03/07/2026

Rochecorbon

**DECISION n° 2026 - 18**

Portant sur la création d'une dalle en béton Place du Croissant
**Société MEJORA**

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-11 en date du 20 mars 2026, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-15 du 20 mars 2026, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer une dalle béton Place du Croissant afin d'y installer un futur distributeur de billets,
Considérant le caractère vertueux de cette démarche,

Considérant la proposition financière n°768 reçue par la société MEJORA le 09/06/2026,

Après analyse de l'offre,

**DECIDE :**

**Article 1** : De passer commande pour la création d'une dalle béton Place du Croissant pour un montant de 2 642,52 € HT, soit 3 171,02 € TTC avec la société MEJORA domiciliée 11 rue de Pernay à Fondettes (37230).

**Article 2** : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

**Article 3** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Le représentant de la société MEJORA,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 30 juin 2026

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

MAIRIE DE ROCHECORBON